Informations de base

2003/2551(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur un partenariat transatlantique UE/États-Unis, renouvelé pour le troisième Millénaire **Subject** 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** États-Unis	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/06/2003	Débat en plénière		
19/06/2003	Décision du Parlement	T5-0291/2003	Résumé
19/06/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2551(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0094/2003	04/06/2003	
Question orale/interpellation du Parlement		B5-0095/2003	04/06/2003	
Proposition de résolution		B5-0319/2003	04/06/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0291/2003	19/06/2003	Résumé

Résolution sur un partenariat transatlantique UE/États-Unis, renouvelé pour le troisième Millénaire

2003/2551(RSP) - 19/06/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant à 303 pour, 109 contre et 47 abstentions une résolution déposée par la commission des affaires étrangères, le Parlement européen invite à redéfinir un "dialogue équilibré" pour renforcer la coopération politique, économique et sécuritaire entre l'Europe et les États-Unis. Dans la poursuite d'intérêts communs, il s'agit de formuler une véritable stratégie afin de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux. Sur le plan politique, le Parlement se dit préoccupé par l'influence "croissante des courants néo-conservateurs" de la politique américaine qui "privilégient les solutions unilatérales et souvent militaires aux problèmes mondiaux". Le Parlement propose la mise sur pied d'une stratégie à long terme dans la lutte contre le terrorisme. Il insiste toutefois sur le respect des droits de l'homme et des libertés publiques et demande que tout accord de coopération policière et judiciaire garantisse un procès équitable aux citoyens européens et le respect de la protection des données. Le Parlement appelle aussi à une collaboration plus étroite dans la reconstruction de l'Afghanistan et de l'Irak. Il souligne également l'importance d'une action de collaboration dans les relations avec le monde arabe, le processus de paix au Proche-Orient et la Corée du Nord. Le Parlement déplore que les États-Unis n'adhèrent pas intégralement aux instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire, tels que la protection des droits de l'enfant, l'abolition de la peine de mort et le traitement des prisonniers de guerre dans le cadre de récents conflits. Il demande instamment aux États-Unis d'adhérer au statut de la Cour pénale internationale. Sur le plan économique, le Parlement propose un traité-cadre prévoyant la mise en place d'un "marché transatlantique". Il invite les partenaires transatlantiques à accroître l'aide au développement afin d'atteindre la proportion de 0.7% qui a été fixée par l'ONU. De plus, il réclame un engagement commun pour mettre un terme au protectionnisme agricole contre les producteurs des pays en voie de développement. La résolution souligne également la nécessité de trouver une réponse commune aux défis tels que le problème du réchauffement planétaire. Par ailleurs, le Parlement convient avec la Commission européenne que la plainte déposée par les États-Unis auprès de l'OMC concernant les procédures d'autorisation de l'UE pour les OGM est "juridiquement et économiquement non fondée et politiquement inutile". Sur le plan sécuritaire, le Parlement rappelle que l'OTAN demeure "le cadre essentiel pour les opérations de la coalition". Dans cette optique, il souligne l'importance de renforcer les capacités de l'OTAN et la défense européenne. De plus, une attention particulière devrait être accordée aux interprétations de deux points touchant à la sécurité. Premièrement, la question de la "légitimité du recours à la force en l'absence d'un mandat de l'ONU" et deuxièmement, le concept de "frappes préventives". Le Parlement appelle aussi à une relance du contrôle desarmements dans le cadre du système de l'ONU afin d'empêcher toute nouvelle course aux armements. Enfin, pour renouveler le cadre institutionnel, le Parlement encourage la création d'une "assemblée transatlantique" réunissant le Parlement européen, les parlements nationaux et le Congrès dans le but de relancer véritablement l'ensemble du processus. Il encourage, y compris sur le plan financier, les échanges de jeunes afin de garantir une meilleure compréhension mutuelle.